



21 août 2024

(24-5858)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

MALTE: LOI SUR LES MARQUES, CHAPITRE 597

Membre présentant la notification	MALTE
--	-------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur les marques, chapitre 597
Objet	Marques de fabrique ou de commerce
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2024/IP/MLT/24_05412_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/MLT/1/Add.1 ; IP/N/1/MLT/T/1
Brève description du texte juridique notifié <p>1) La Loi s'applique à toutes les marques attribuées à des produits ou des services qui font l'objet d'un enregistrement ou d'une demande d'enregistrement à Malte en tant que marque individuelle, marque de certification ou marque collective ou d'un enregistrement international produisant ses effets à Malte.</p> <p>2) La Loi transpose les dispositions de la Directive (UE) n° 2015/2436 du 16 décembre 2015 rapprochant les législations des États membres sur les marques (refonte), chapitre 586.</p> <p>3) Le traitement des données personnelles réalisé à Malte dans le cadre de la Loi est soumis au Règlement (UE) n° 2016/679 et à la Loi sur la protection des données.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	14 mai 2019
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	5 avril 2024
Autres renseignements	Voir également: IP/N/1/EU/T/5 (Directive (UE) n° 2015/2436) Règlement (UE) n° 2016/679 et Loi sur la protection des données et https://legislation.mt/eli/cap/597/eng
Organisme ou autorité responsable	Industrial Property Registrations Directorate Commerce Department Daħlet Gnien is-Sultan Lascaris Bastions Valletta, VLT 2000 (Malte) Point de contact concernant les questions liées à l'OMC: Economic Policy Department 30, Maison Demandols South Street Valletta, VLT 1102 (Malte)

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.